

terrancé. Mais, selon l'opinion commune, ces mesures apparentes pour une entreprise future, ne renferment rien de réel, n'y ayant aucun sujet actuellement qui y donne la moindre occasion, si ce n'est pour empêcher plus efficacement les contrebandes, & mettre en même-tems les Indes Occidentales à l'abri de toute insulte.

V. Le peu de revanche qu'a pris l'Angleterre de toutes les prises qui lui ont été faites en Amérique par les Vaisseaux Garde-côtes Espagnols, est une marque de sa moderation, & qu'elle cherche, comme on l'a dit, à n'en pas venir à une rupture. L'Espagne se déclare, & manifeste à present qu'elle a les mêmes sentimens: & ce qui le justifie, c'est que l'ordre a été envoyé à Cadix de relâcher les deux Vaisseaux Anglois dont nous fimes mention dans nos derniers mémoires, sous prétexte qu'il y avoit à bord des effets appartenans aux Maures. La Cour a de plus envoyé ordre à la Havane de relâcher un des Bâtimens de la même Nation, en donnant caution d'en payer la valeur, au cas qu'on juge qu'il ait été pris en contrebande. Outre ce commencement de satisfaction pour la Grande-Bretagne, on lui a donné celle de condamner à une amende de 2000. pieces de huit, le Gouverneur de *Porto Rico*, pour avoir manqué d'avertir d'abord la Cour qu'un Garde-Côte y avoit amené une Prise Angloise; & l'on a encore dépêché des ordres aux Indes Occidentales pour recommander aux Gouverneurs de se conformer exactement aux Traités entre l'Espagne, l'Angleterre, & la Hollande.

On voit par là que le Ministère a prêté enfin l'oreille aux plaintes réitérées que Mr. Keene Ministre de S. M. Britannique lui a faites sur l'enlevement des Vaisseaux Anglois, & l'on doit s'en promettre, que les differends survenus entre les deux Couron-